

Ordonnance souveraine n° 12.010 du 31 juillet 1996 rendant exécutoire la convention portant création d'un Bureau européen des radiocommunications faite à La Haye le 23 juin 1993

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	31 juillet 1996
Publication	Journal de Monaco du 9 août 1996 ^[1 p.3]
Thématiques	Europe ; Organisations internationales ; Communication audiovisuelle et radiophonique

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1996/07-31-12.010@1996.08.10>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Nos instruments de ratification de la convention portant création d'un Bureau européen des radiocommunications, faite à La Haye le 23 juin 1993, ayant été déposés le 28 mai 1996 auprès du Gouvernement du Danemark, ladite convention reçoit sa pleine et entière exécution à compter du 1er juillet 1996.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^{^ [p.1]} Voir également l'ordonnance n° 4.394 du 15 juillet 2013 rendant exécutoire la Convention relative à la création du Bureau Européen des Communications, telle qu'amendée à Copenhague le 9 avril 2002. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 9 août 1996
^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/1996/Journal-7246>